

NOM : PRÉNOM :

FORMATION :

Parcours (si inscription en BUT 2^e ou 3^e année) :

Ce document est à compléter, à signer et à apporter le jour de votre inscription

OUI NON

Pièces à remettre au pôle scolarité pour une 1^{re} INSCRIPTION à l'IUT de Nîmes

- Dossier d'inscription (à télécharger) complété et signé
- Carte Nationale d'Identité ou justificatif d'identité (France Identité) à usage exclusif inscription/Passeport en cours de validité (ORIGINAL + COPIE)
- Titre de séjour ou récépissé de demande (en cours de validité) si vous êtes extracommunautaire
- Attestation nominative CVEC 2026-2027
- 1 photo d'identité récente à agraffer directement sur le dossier
- Attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire 2026-2027 ou attestation responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- La Journée Défense Citoyenneté si vous êtes Français(e) de - 26 ans (à défaut attestation recensement /exemption)
- Le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE (ORIGINAL + 1 COPIE)
- Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevés de notes obtenus depuis le bac (copies)
- Attestation de réussite ou diplôme bac + 2 pour une inscription en licence professionnelle (ORIGINAL + 1 COPIE)
- Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français) + l'attestation de réussite ou le diplôme bac + 2 pour une inscription en licence professionnelle (ORIGINAUX + COPIES)
- En cas de paiement demandé se munir d'une Carte bancaire Visa ou MasterCard
- Formulaire (à télécharger) « Déclaration sur l'honneur »

OUI NON

Pièces à remettre au pôle scolarité pour une RÉINSCRIPTION si vous étiez étudiant(e) à l'IUT de Nîmes en 2024-2025

- Dossier d'inscription (à télécharger) complété et signé
- Carte Nationale d'Identité/Passeport/Titre de séjour (en cours de validité) (ORIGINAL + COPIE)
- 1 photo d'identité récente à agraffer directement sur le dossier
- Attestation nominative CVEC 2026-2027
- Attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire 2026-2027 ou attestation responsabilité civile en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- Votre carte d'étudiant 2025-2026 pour actualisation
- En cas de paiement demandé munissez-vous d'une Carte bancaire Visa ou MasterCard
- Formulaire (à télécharger) « Déclaration sur l'honneur »

OUI NON

Pièces complémentaires SELON VOTRE SITUATION

- Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription « Autorisation d'inscription » (formulaire à télécharger)
- Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM votre carte d'étudiant 2025-2026
- Si vous êtes boursier(e), la notification conditionnelle ou définitive de bourse CROUS 2026-2027
- Si vous êtes admis(e) via Parcoursup, la notification Parcoursup
- Si vous êtes admis(e) via eCandidat, la décision d'admission
- Si vous êtes admis(e) par transfert entre IUT vos résultats dans votre IUT d'origine
- Si vous vous inscrivez par apprentissage, le certificat d'engagement du CFA (à défaut le contrat d'apprentissage visé du CFA)

Si vous n'êtes pas étudiant(e) UE, EEE, confédération Suisse, Monaco ou Andorre, et que vous êtes fiscalement domicilié(e) en France ou rattaché(e) à un foyer fiscal français) depuis + de 2 ans au 1er janvier 2026. Les documents ci-dessous, à fournir, doivent préciser les nom et prénom(s) de l'étudiant(e) :

- - l'avis d'imposition sur les revenus 2024
- - l'avis d'imposition sur les revenus 2025 ou, si non reçus, la déclaration des revenus 2025 en version numérique.
- Si vous êtes pupille (Nation/République), le justificatif ((ORIGINAL + COPIE))

Les formulaires à télécharger sont sur la page <https://iut-nimes.edu.umontpellier.fr/candidatures-et-inscriptions/inscriptions/>

Pour toute question : iutn-inscription@umontpellier.fr

Dossier contrôlé par le pôle scolarité

Signature de l'étudiant(e) :

INCOMPLET le : COMPLET le

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Attention : tous les originaux pourraient vous être demandés ultérieurement.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation. Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.